

La fin des guerres de l'Empire aboutit à un remaniement général des territoires de l'Europe, réglé au Congrès de Vienne par les grandes puissances qui venaient de se coaliser contre Napoléon.
Le carté central montre l'économie générale du nouveau système, avec les agrandissements de territoire en faveur des grandes puissances

(Russie, Autriche, Prusse) et de leurs alliés dans la dernière lutte (Pays-Bas, Suède, Sardaigne).
Les cartons sont destinés à montrer dans le détail les changements de territoire:
1° Sur la frontière du Nord. L'ancienne république des Provinces-Unies, reconstituée sous la forme de royaume des Pays-Bas, reçoit les provinces belges agrandies de quelques villes enlevées à la France de 1792 (marquées par la couleur violette). Ces provinces détachées des Pays-Bas par l'insurrection de 1830 formeront en 1839 le royaume de Belgique; le Luxembourg, inséré aussi, sera détaché pour former un grand-duché aux Pays-Bas par un simple union personnelle.
2° En Pologne. L'Empereur de Russie recon-

stitue avec la part de la Prusse en 1793 un petit royaume de Pologne dont il est le souverain et qui perdra son autonomie en 1839; le cercle de Białostok enlevé à la Prusse en 1807 sera annexé à la Russie. Un morceau de la part de l'Autriche en 1795 est érigé en république, Cracovie; l'Autriche l'annexa en 1847.
3° En Saxe. Le royaume de Saxe, menacé d'une annexion complète à la Prusse en 1813, est sauvé par les diplomates du Congrès, moyennant la restitution à la Prusse des parties annexées par Napoléon et une cession de territoires que la Prusse organisa en province de Saxe.
4° Sur le Rhin et les Alpes. La maison de Bavière recouvre ses possessions de la rive gauche du Rhin pour lesquelles elle avait gagné le Palatinat pour lesquelles elle avait déjà été indemnisée en Allemagne. La Prusse reçoit les anciens territoires ecclésiastiques dont elle forme en 1814 la province du Rhin (de ce côté, les traités de 1815 enlèvent à la France quelques-unes des villes qu'elle possédait avant la Révolution, elle conserve Montebellard et Mulhouse). La Suisse et la Sardaigne recouvrent les territoires annexés par Napoléon.

5° En Bavière. Le royaume conserve les territoires qu'il a reçus de Napoléon en France, il rend les pays enlevés à l'Autriche. Les anciennes possessions en Palatinat donnent lieu à des contestations avec le Wurtemberg et Bade, terminées seulement en 1819 par la cession de tout ce que la Bavière possédait sur la rive droite du Rhin.
L'Angleterre, qui ne reçoit rien en Europe, s'agrandit dans les colonies aux dépens de la France et de la Hollande.
Un carton montre l'état des possessions européennes hors d'Europe en 1815. La France à cette date ne figure plus parmi les grandes puissances coloniales.



La grande carte montre l'ensemble de l'Empire ottoman, à la fin du XVIII^e siècle, y compris les pays d'Afrique où le pouvoir du sultan se réduisait à une reconnaissance de souveraineté à peu près nominale. Des couleures spéciales permettent de suivre le démembrement de cet Empire au XIX^e siècle.

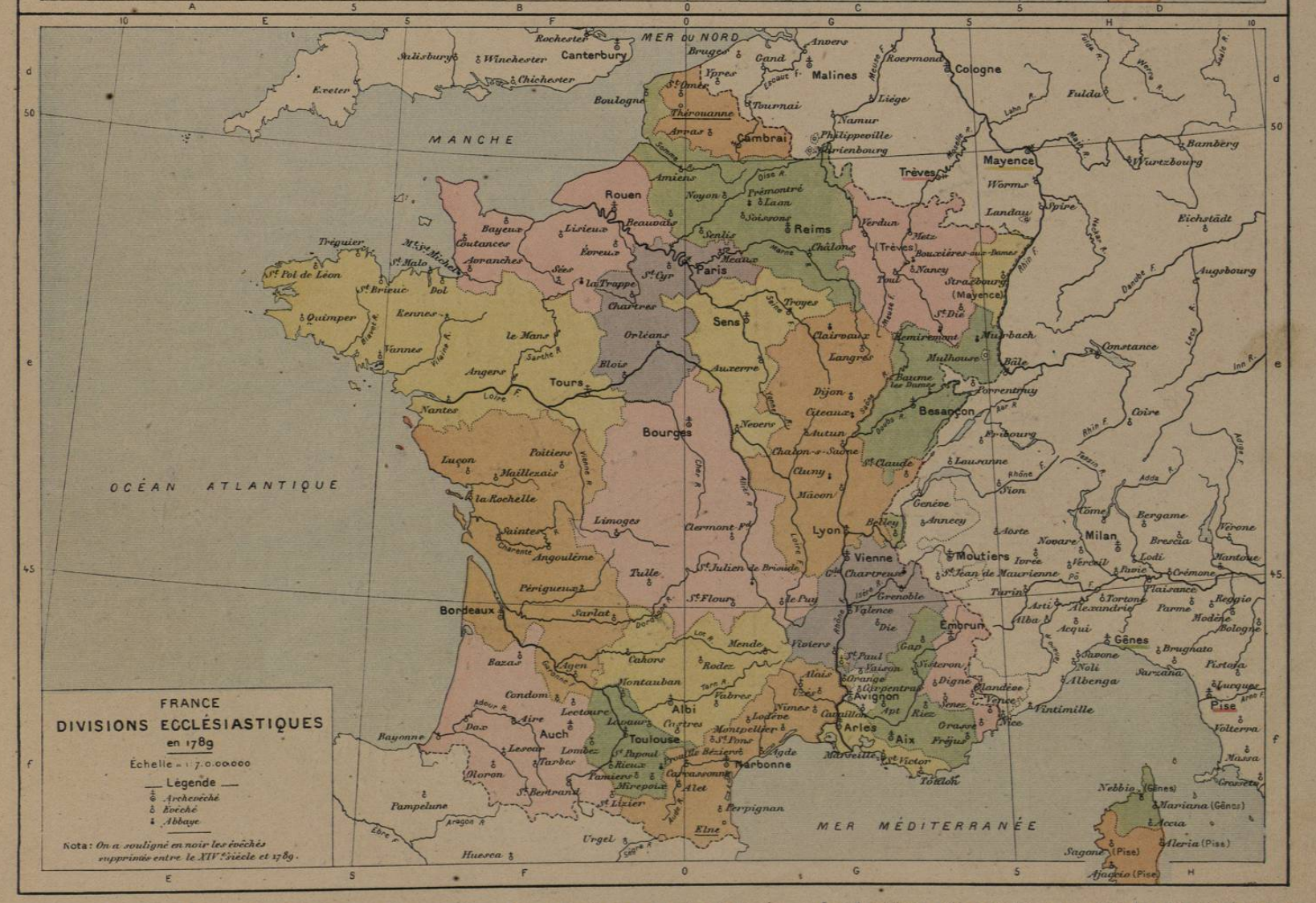
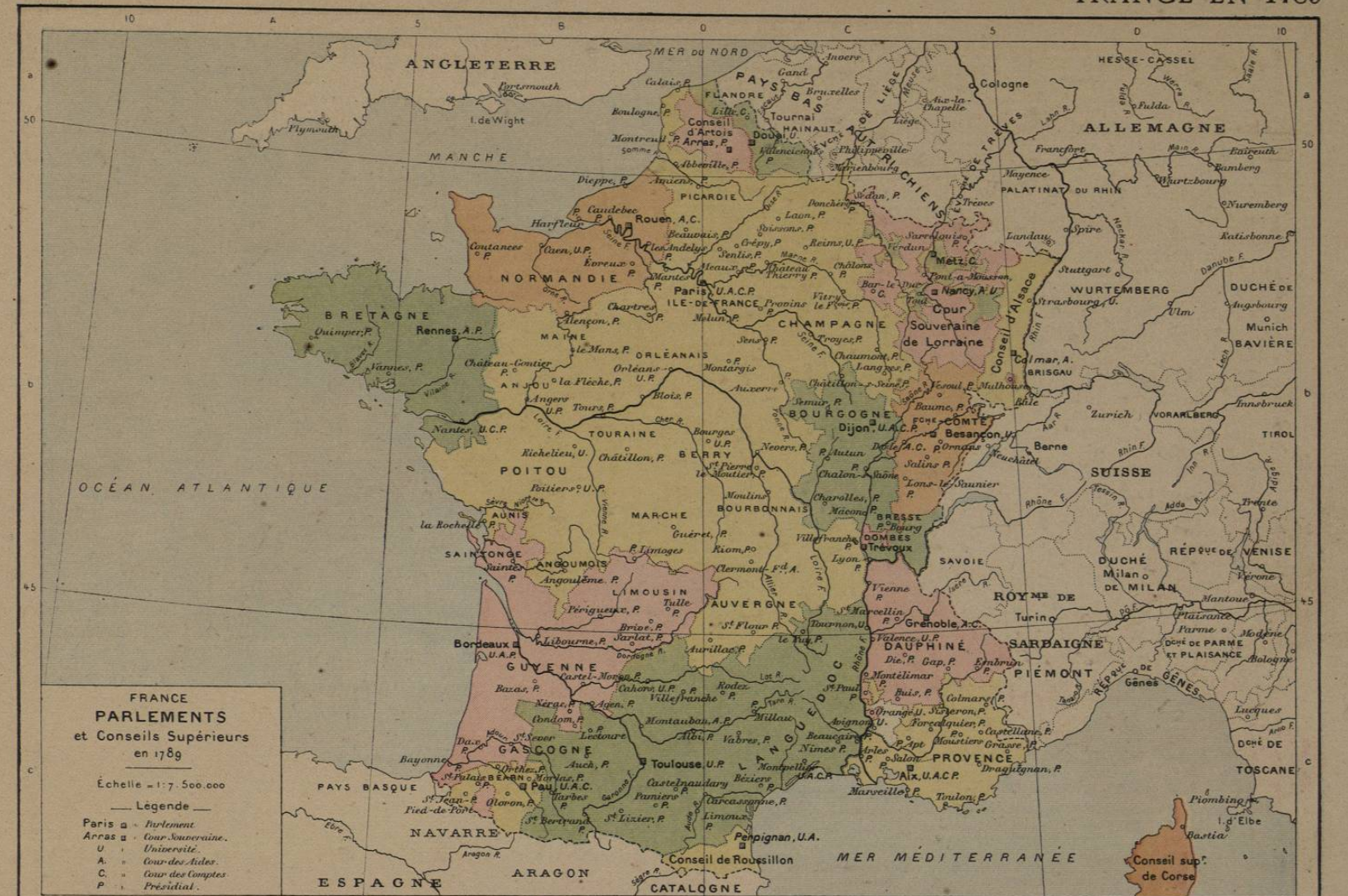
(Les dates dans le Caucase indiquent l'époque de la soumission des montagnards musulmans par les Russes.)

C'est sur la Turquie d'Europe qu'a porté surtout le démembrement. Il s'est produit non par la conquête au profit des grandes puissances (Autriche et Russie) qui l'avaient préparé au XVIII^e siècle, mais par la reconstitution des petites nations chrétiennes : Grèce, Serbie, Montenegro, Roumanie, Bulgarie.

Le remaniement de 1878 a eu pour effet : 1^o d'agrandir et de reconnaître comme États souverains les pays chrétiens déjà indépendants, 2^o de ne laisser subsister dans les autres provinces chrétiennes qu'une dépendance nominale.

— La nation bulgare, reconstituée par le traité de San-Stefano, a été par le traité de Berlin coupée en trois morceaux : les deux provinces du nord se sont réunies de fait depuis 1885. Un carton montre les conquêtes éphémères du vice-roi d'Égypte au Soudan (les dates sont celles des annexions). L'Arabie, à un moment conquis par les Ouhabites, a été replacée en partie sous la domination du sultan qui a occupé toute la côte occidentale.

Armand COLIN & C^e, éditeurs.



Il n'y eut d'abord en France d'autre Parlement que le Parlement de Paris; son ressort s'étendait sur tout le domaine royal. Le Parlement de Toulouse en fut démembré pour les pays de langue d'oc. — Les autres Parlements créés par les princes furent conservés après l'annexion des provinces au domaine royal. — Les provinces conquises après le XVI^e siècle furent pourvues d'une Cour de justice souveraine.

Les Cours des Comptes avaient été établies par le roi et les princes dans les mêmes conditions que les Parlements.

Les Cours des Aides, établies pour juger les contestations relatives aux impôts, furent organisées graduellement dans les provinces annexées au domaine. — Les Présidiaux, créés au XVI^e siècle pour des raisons fiscales, à la place des anciens bailliages, étaient en nombre variable.

Les Universités créées à l'image de celle de Paris, étaient des établissements ecclésiastiques. L'organisation ecclésiastique de France remonte à l'Empire romain; les diocèses correspondaient aux cités, les archevêchés étaient dans les capitales de province.

La répartition, jusqu'en 1789, ne fut modifiée que par les créations d'évêchés dans le sud-ouest et en Poitou, au temps des Papes d'Avignon, et par quelques créations d'évêchés dans des villes importantes et l'érection de Paris en archevêché.

Armand COLIN & C^e, éditeurs.